

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

## AMENDEMENT

N ° AS6980

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -  
NUPES

-----

### ARTICLE 12

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« , ou pour lequel elle est éligible au complément de cette allocation prévu au deuxième alinéa du même article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec le Collectifs Handicaps et le Collectif inter associatif des aidants familiaux (CIAAF) prévoit d'élargir les critères d'affiliation de l'AVA nouvellement créée, en l'ouvrant à tous les parents d'enfants en situation de handicap ayant perçu une AEEH de base et non seulement ceux éligibles à un complément, afin d'élargir l'accès aux droits et de simplifier les démarches.